

Paris, le 20 juillet 2018

Rapport Vigier : entre le meilleur et le pire

Le rapport Vigier, issu de la commission d'enquête sur l'égal accès aux soins des Français, commence à être diffusé. La CSMF note la prise en compte de certaines causes de la crise de la médecine libérale.

Parmi les mesures susceptibles d'améliorer l'accès aux soins, la commission propose :

- la revalorisation de la consultation à 35€ ; pourquoi uniquement en zones sous-denses ? Il faudrait l'étendre à tout le territoire national pour attirer les jeunes générations vers l'exercice libéral ;
- l'exonération totale de charges pour les médecins en cumul emploi-retraite ;
- le développement des stages ambulatoires en médecine de ville.

Voici autant de mesures qui vont dans le bon sens et dont le gouvernement serait bien inspiré d'en tenir compte.

Malheureusement, le député Vigier – contrairement à l'ensemble de la commission – persiste à vouloir mettre fin à la liberté d'installation. Il n'a toujours pas compris qu'on ne peut réguler que l'installation des professionnels de santé dont les effectifs sont en excès, ce qui n'est pas le cas des médecins. Il n'a toujours pas compris qu'il fallait dix à douze ans pour former un médecin et que toute action sur le numerus clausus actuel n'aurait un impact que dans une bonne dizaine d'années, à l'heure où la démographie médicale aura augmenté et que les problèmes d'effectifs seront résolus.

La CSMF appelle à une nouvelle organisation du système de santé pour répondre aux besoins de la population : cela passe par un soutien à la médecine libérale et à l'ensemble des professionnels de santé de ville.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, l'UNOF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.